



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000109

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 8 - Sport

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 32 – Sports

Programme HP32-001 « équipements sportifs d'intérêt régional construction & rénovation des équipements en faveur des lycées »

Action « construction & rénovation des équipements en faveur des lycées »

L'action « construction & rénovation des équipements en faveur des lycées » est abondée de 1,5M€ en autorisations de programme.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

Exposé des motifs :

Si le transfert de la compétence « construction & rénovation des équipements en faveur des lycées » peut paraître légitime, le groupe Front de gauche considère néanmoins que les actions que ce programme engage ne peuvent être réduites. Or force est de constater que des 6M€ préalablement affectés en 2015 dans le secteur budgétaire dédié à l'enseignement secondaire, seuls 4,5M€ sont aujourd'hui affectés. Les besoins des lycées de notre région sont trop grands pour que cette enveloppe se voit ainsi réduite de 25%.

C'est la raison pour laquelle notre groupe demande à ce que le montant inscrit au BP 2015 soit respecté.

Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 8 - Sport

Investissement

Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 33 – Loisirs

Programme HP 33-001 « Investissements dans les îles de loisirs »

Le programme « Investissements dans les bases de loisirs » est abondée de 5,2M€ en autorisations de programme et 5,51M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme « bouclier sécuritaire ».

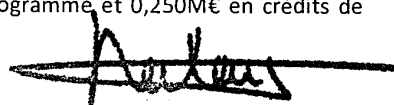
Exposé des motifs :

Les îles de loisirs sont parties intégrantes du patrimoine de notre région qu'il nous revient de valoriser et de moderniser. Elles ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une diminution, d'autant que les taux d'exécution de ce programme en autorisations de programme comme en crédits de paiement sont très supérieur à l'attendu. Ils confirment les attentes de ces structures.

Par ailleurs, notre groupe tient à rappeler que l'investissement sur ce secteur ne peut se limiter à un seul aspect « sécurisation ».

C'est la raison pour laquelle notre groupe entend rétablir le BP2015 qui portait le programme « *Investissements dans les îles de loisirs* » à 15,080M€. Le montant ainsi rétabli est réparti de la manière suivante:

- Acquisitions foncières : 15,080M€ en autorisations de programme et 15,080M€ en crédits de paiement ;
- Aménagement : 14,240M€ en autorisations de programme et 14,240M€ en crédits de paiement ;
- Equipements des îles de loisirs : 0,040 € en autorisations de programme et 0,040M€ en crédits de paiement ;
- Accessibilité des îles de loisirs aux personnes en situation de handicap : 0,450 M€ en autorisations de programme et 0,450M€ en crédits de paiement ;
- Fonds d'urgence îles de loisirs : 0,250M€ en autorisations de programme et 0,250M€ en crédits de paiement.



Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000111 .

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 8 - Sport

Fonctionnement

Chapitre 933 – Culture, sports et loisirs

Sous-fonction 32 – Sports

Programme HP 32-002 «développement de la pratique sportive»

Le programme « développement de la pratique sportive » est abondée de 0,350M€ en autorisations de d'engagement et 0,350M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche entend rétablir les dispositifs visant à démocratiser la pratique sportive qui a permis, l'année dernière, à près de 14 000 enfants franciliens de participer et de s'initier aux sports d'hiver mais aussi à mettre en œuvre des actions d'insertion et d'évaluation par le sport

L'augmentation du budget de 0,350M€ de ce programme permettra de rétablir les actions ci-dessous, de la manière suivante :

- Action - Sport pour tous : 0,200M€ en autorisations d'engagement et 0,200M€ en crédits de paiement.
- Action - Insertion et éducation par le sport : 0,150M€ en autorisations d'engagement et 0,150M€ en crédits de paiement.

Céline MALAÏSÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 8 - Sport
Fonctionnement
Chapitre 933 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 33 – Loisirs
Programme HP 33-003 « développement de l'accès aux loisirs et aux vacances »
Action : « aide au départ en vacances »

L'action « aide au départ en vacances » est abondée de 0,670M€ en autorisations d'engagement et 0,670M€ en crédits de paiement.

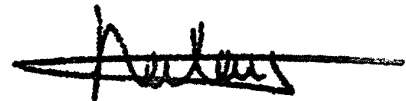
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche entend rétablir les dispositifs permettant aux familles défavorisées de partir, pour une première fois, en vacances pour des séjours d'une semaine.

Nous considérons que ce dispositif, qui s'appuie sur une trentaine d'associations, confirme l'utilité des vacances en terme de lien social, de consolidation familiale, de projection vers l'autonomie, de réduction du sentiment d'exclusion et d'épanouissement individuel et social. Le taux d'exécution de cette action qui s'établit à 99% est à cet égard sans appel.

Pour notre groupe, il est inadmissible de supprimer un dispositif au succès grandissant depuis sa mise en place qui a su répondre à des attentes réelles de familles défavorisées.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 8 - Sport
Fonctionnement
Chapitre 933 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 32 – Sports
Programme HP 32-002 « développement de la pratique sportive »
Action : « Soutien au mouvement sportif »

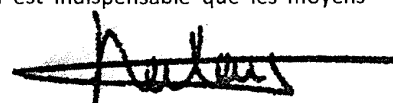
L'action « Soutien au mouvement sportif » est abondée de 0,219M€ en autorisations d'engagement et 0,670M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche entend rétablir l'enveloppe inscrite au BP 2015 dans la mesure où les actions menées par le mouvement sportif sont indispensables à la création de lien social durable, à la construction d'une identité collective et de la personnalité individuelle.

Compte tenu de sa capacité à mailler le territoire comme nul autre, il est indispensable que les moyens financiers les plus complets lui soient fournis.



Céline MALAISE